

# ATTESTATION D'AUTORISATION D'INSCRIPTION SCOLAIRE

## ANNEE 2024 / 2025

*(à remplir par les parents séparés, divorcés, en cours de séparation)*

Je soussigné(e) Mme – M. .... père\*, mère\*

domicilié(e) .....

**autorise** par la présente Mme – M. .... père\*, mère\*

domicilié(e) .....

à inscrire notre enfant ..... né(e) le .....

pour la rentrée 2024/2025 à l'école publique de Givors .....

**Fait à :** \_\_\_\_\_ **le :** \_\_\_\_\_ **Signature :**

**Important :** joindre obligatoirement à cette attestation la copie de la carte nationale d'identité recto/verso du parent n'effectuant l'inscription scolaire.

Article 441-7 du code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.